

MAIRIE

Cher Monsieur,

Par un email en date du 21 août dernier, vous avez jugé utile de saisir les services de la ville au sujet de vos inquiétudes sur la sécurité et la salubrité de notre piscine municipale. Je vous communique par la présente des éléments techniques susceptibles de dissiper votre appréhension.

Sachez tout d'abord que nous attachons une attention prioritaire à la sécurité physique et sanitaire de tous les équipements communaux qui sont mis à la disposition du public. En tant que collectivité, nous sommes de toute façon assujettis à toutes les normes qui régissent la mise en service des équipements recevant du public. A ce titre, nous ne nous permettrions pas de faire preuve de légèreté ou de laxisme en la matière.

Tout d'abord, en ce qui concerne la partie coulissante du dôme de la piscine qui ne fonctionne pas correctement, les 10.000 € que vous évoquez ne concernent pas le remplacement d'une partie du dôme, mais le coût estimé du changement du système d'entraînement Redex. Si le système de coulissement est défaillant à ce jour, ce n'est pas comme vous l'affirmez à cause des tuiles du dôme. S'il est vrai que le poids de celles-ci en période froide et pluvieuse occasionne une usure prématurée des galets de roulement, la panne actuelle est due à la rupture de l'axe du système motoréducteur.

Concernant les tuiles de la structure, je n'ai en ma possession aucun élément me permettant d'affirmer ni infirmer le poids de 70 kilos que vous m'évoquez. Il apparaît d'ailleurs que les tuiles ont des dimensions très différentes selon l'étage auquel elles se trouvent, laissant supposer des poids qui varient en conséquence. Quoiqu'il en soit, un diagnostic de la charpente a été réalisé par un professionnel cette année, concluant à un excellent état de la structure malgré la porosité constatée de la couverture. Aucun risque de chute des tuiles n'a été souligné dans le rapport, confortant la capacité d'accueil du public de l'équipement. Pour votre information, ces tuiles sont imbriquées dans la charpente métallique déclarée en bon état, et fixées entre elles et sur la charpente par des attaches en acier galvanisé.

.../...

Département de l'Isère



Au sujet des paramètres chimiques de l'eau, les services sanitaires imposent des contrôles très stricts au niveau des bassins, tant sur les taux de chlore (libre, total, combiné et actif) que sur le PH, les températures (air et eau), la transparence, les bactéries coliformes, staphylocoques, etc... Des prélèvements inopinés sont de surcroît effectués mensuellement par le laboratoire d'analyse des eaux agréé par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé), qui disposent, selon les résultats, de la capacité d'ordonner la fermeture de l'équipement. Sachez enfin que les personnels affectés à la piscine effectuent de 3 à 5 analyses quotidiennes des taux de chlore et de PH. Il est arrivé dans un passé récent que les taux de chloramines constatés soient légèrement supérieurs à la norme tolérée, mais dans ces conditions la piscine a été immédiatement fermée dans l'attente d'un retour à la normale. La transparence à ce sujet est totale, et en aucun cas la sécurité sanitaire des utilisateurs n'est exposée. C'est une absolue nécessité avec laquelle nous ne saurions transiger.

Vous mettez enfin en cause de supposés problèmes « d'hygiène et de sécurité sanitaire », évoquant des « pédiluves ne fonctionnant pas, etc. ». Il s'avère que tous les pédiluves intérieurs fonctionnent, celui de la douche extérieure présentant seul des difficultés à maintenir son niveau de remplissage. C'est une complication dont nous sommes naturellement informés et à laquelle nous allons remédier, mais qui ne remet significativement en cause ni l'hygiène ni la sécurité sanitaire.

De manière générale, il est vérifié que la piscine municipale de Moirans, construite en 1976, souffre aujourd'hui de son vieillissement. Nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer à de multiples reprises, tant au travers de notre magazine municipal 7+7 que dans les colonnes du Dauphiné Libéré, ou lors de réunions publiques, notamment dans le cadre du « projet de ville » (documents consultables dans cette rubrique sur le site de la commune). Toute dégradation présentant un danger, à ce jour jamais constatée, conduirait immédiatement à sa fermeture sans délai. C'est la raison pour laquelle des études ont été engagées, et que nous nous sommes notamment rapprochés des communes voisines pour solliciter une démarche intercommunale dans la réalisation d'une nouvelle piscine.

J'espère que vous trouverez dans ces explications les éléments susceptibles de vous rassurer et de répondre à vos interrogations. Permettez-moi néanmoins de manifester mon étonnement quant à votre démarche : saisir les services sanitaires du département sur la base d'informations non vérifiées me paraît excessif, surtout si cette démarche s'accompagne de demandes d'explications à la commune qui auraient mérité d'être formulées en amont d'une procédure plus directive. J'espère surtout qu'indépendamment de l'opinion que vous pouvez avoir de la gestion municipale, vous nous saurez gré, a minima, d'être soucieux du caractère sain et sécurisé des services proposés par la ville à ses administrés Moirannais.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Docteur Gérard SIMONET
Maire de Moirans

